

**Etaient présents à cette réunion :**

Salariés

Antoine Galvani – SAMPL CGT

Raphaël Vial – SYNPTAC CGT

Employeurs

Valère Bertrand et Bernard Garnier – SYNAVI

Elodie Erard – France Festivals

Hervé Lamouroux – Groupe des 20

Diane Loichot – Grand Bureau

Vincent Morel – PROFEDIM

Frédéric Rémy – Fédération des arts de la rue

Etat et collectivités

Marc Uhry – France Urbaine

Claire Fillot – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle Combourieu – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

---

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

---

## SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Missions du groupe

Les thèmes de travail qui ont été identifiés en plénière puis par le comité de pilotage pour ce groupe sont les suivants :

- Diagnostic de la situation économique des festivals
- La question du soutien public aux festivals

- Thèmes de travail identifiés par le groupe

Suite à un tour de table, différents thèmes de travail ont été identifiés au sein du groupe.

- Repérage des festivals de la région et construction d'une nomenclature des festivals
  - Le soutien aux festivals : la question de l'équité territoriale, les critères de subventionnement (et spécifiquement l'attention à l'addition des critères et à la complexification des dossiers de demande d'aide)
  - Les effets du financement des protocoles sur les programmations artistiques, la demande d'unité de traitement entre préfectures
  - Programmation et diversité culturelle : la place des artistes locaux, le financement de la création dans la logique de programmation des festivals, les relations artistes / festivals, l'effet « live Nation »
  - Etat des lieux des personnels intermittents des festivals
  - Coexistence entre saisons des salles et festivals / temporalité des festivals
  - Festivals et démocratisation culturelle : place des publics, rôle des bénévoles
- Organisation du groupe et calendrier de travail
  - Le groupe prévoit de se réunir tous les deux mois pour traiter des sujets de fond. Des réunions plus techniques pourront être organisées sur demande.
  - La prochaine réunion, qui se tiendra en visio-conférence le 9 mars 2022, de 10h à 12h, portera sur :
    - \*un état des lieux des personnels intermittents des festivals
    - \*un point sur la relation entre festivals et équipes artistiques
  - Dès que la DRAC aura obtenu des informations budgétaires sur le soutien du ministère aux festivals, une réunion d'information sera également convoquée.

## DETAIL DES ECHANGES

### Rappel de l'organisation des groupes, identification des missions par le comité de pilotage

**Marjorie Glas** fait d'abord un point concernant l'organisation générale des groupes :

- les groupes sont autonomes pour décider des modalités des réunions (présentiel / distanciel, lieux de réunion), de leur temporalité (dans les limites du cadre fixé par le règlement intérieur : maximum 1 fois par mois et minimum 1 fois tous les 3 mois)
- les ordres du jour seront fixés à chaque réunion pour la réunion suivante et pourront ensuite être abordés jusqu'à 10 jours avant la réunion
- les réunions devront aboutir à des relevés de conclusion mais également à des préconisations concrètes
- la diffusion des travaux s'opérera de la manière suivante : ils remonteront à la DGCA trois à quatre fois par an dans le cadre d'un comité des COREPS ; la DRAC s'engage à transmettre les résultats du travail mené au ministère ainsi que dans les CLTC ; il convient enfin à chacun.e de veiller à la diffusion des travaux en interne de l'organisation qu'il/elle représente.

Afin de faciliter la diffusion des travaux, des outils de communication sont mis en place : une page internet sur laquelle tous les comptes rendus de réunions seront téléchargeables ; une newsletter bimestrielle faisant état des travaux du COREPS.

Les thèmes de travail identifiés pour ce groupe sont les suivants :

- Diagnostic de la situation économique des festivals
- La question du soutien public aux festivals

### Tour de table

**Isabelle Combourieu** est conseillère musique à la **DRAC** Auvergne-Rhône-Alpes. Elle précise que la DRAC a une relation un peu particulière aux festivals dans la mesure où ces derniers sont peu financés par les DRAC. Le ministère va créer une enveloppe spécifique mais qui sera peu conséquente, de l'ordre d'un million pour les 450 festivals repérés. Les états généraux des festivals ont bien édicté des critères de subventionnement mais qui ne seront pas suffisants pour effectuer des choix. Selon elle, ce groupe de travail pourrait permettre d'établir une carte d'identité (une sorte de nomenclature) de certains festivals. Elle est accompagnée pour cette réunion de son assistante, Ludivine Plassais.

**Bernard Garnier** est responsable de 3<sup>e</sup> bureau, un collectif basé à Grenoble qui travaille à la diffusion des écritures théâtrales contemporaines. Il organise à ce titre le festival « Regards croisés » une fois par an. Il représente ici le **SYNAVI**, avec Valère Bertrand.

**Claire Fillot** est chargée de mission musiques actuelles à la **Région** AURA. Elle a ici un rôle d'observation et de remontées des acteurs de terrain.

**Hervé Lamouroux** est directeur du Sémaphore à Cébazat (63). Il organise également le festival Sémaphore en chansons. Il représente ici le **Groupe des 20** dont il est vice-président. Il insiste sur le fait que peu de festivals sont comme lui en régie directe.

**Antoine Galvani** représente le **SAMPL CGT**. La CGT est représentée dans ce groupe par deux personnes, l'un représentant le personnel artistique et l'autre plutôt les personnels administratifs et techniques. Il distingue trois thèmes qu'il souhaiterait voir traités dans ce groupe :

- Les conditions de travail et d'emploi dans les festivals (lutte contre le travail illégal, respect des conventions collectives) : il invite notamment à lutter contre les abus des contrats de cession au profit d'un salariat direct des artistes
- Parler de la programmation des festivals afin de favoriser une diversité des esthétiques représentées ainsi qu'une présence des artistes locaux
- Il souhaite enfin aborder le recours parfois abusif aux artistes amateurs dans certains festivals de musique classique

**Frédéric Rémy** représente la **fédération des arts de la rue**, qui a pour adhérents à la fois des structures et des salariés du secteur. Il est directeur du festival d'Aurillac. Il invite à ne pas focaliser les échanges au sein de ce groupe uniquement sur la musique, mais à s'intéresser à d'autres disciplines artistiques, où les montages de production et de financement sont différents. Il identifie quatre thèmes majeurs de travail :

- Un thème relatif à l'occupation de l'espace public et plus largement à la pérennisation des protocoles qui étaient censés être provisoires. Il insiste particulièrement sur l'absence d'équité territoriale en la matière.
- Il insiste sur la nécessité de soutenir les petits festivals qui n'ont pas de lieu, qui sont soutenus par de petites communes, et qui ont été très fragilisés. Ils représentent pourtant un maillage territorial essentiel.
- Il demande à avoir un échange avec le ministère de l'intérieur, les préfetures, les directions départementales de la sécurité publique afin de trouver une unité de traitement concernant les festivals
- Il considère que les festivals représentent un véritable appui à la démocratisation culturelle : ils attirent du monde, un public souvent mixte et peuvent aider à lutter contre les baisses de fréquentation qui sont observées dans les salles.

**Valère Bertrand** représente également le **SYNAVI** dans ce groupe de travail. Le SYNAVI représente principalement les compagnies. Les festivals ne sont donc pas leur cœur de métier, mais les compagnies interviennent dans les festivals. Et le SYNAVI compte parmi ses adhérents des lieux qui pour certains organisent des petits festivals. Il souhaite pointer deux thèmes de travail prioritaires :

- La question de l'équité entre territoires lui paraît essentielle
- Les relations entre festivals et producteurs doivent également être traitées, notamment autour de la manière dont les festivals pourraient contribuer au temps de création des spectacles.

**Elodie Erard** prend la parole au nom de **France Festivals**. Elle est administratrice des Nuits de Fourvière. Elle demande à ce que le groupe de travail procède à un état des lieux des personnels qui travaillent dans les festivals. Elle attire l'attention sur le cas des techniciens des festivals qui ont particulièrement souffert de la crise sanitaire. S'il y a bien eu une solidarité vis-à-vis des équipes artistiques, ça n'a pas toujours été le cas vis-à-vis des personnels techniques non permanents.

**Marc Urhy** représente **France urbaine**. Il est directeur de cabinet du maire de Villeurbanne. Dans le cadre de ce groupe, il souhaite partager quelques points d'alerte concernant :

- L'évolution des contraintes sanitaires
- La situation des intermittents du spectacle : il alerte spécifiquement sur le fait que les communes ne peuvent plus rémunérer lorsque le service n'est pas fait, contrairement à 2020
- Le système de contraintes actuel qui contribue à déplacer le financement des artistes vers un financement de la sécurité permettant d'accueillir des événements dans l'espace public. Cela est un point d'alerte important car l'occupation de l'espace public offre une culture gratuite et l'ouverture vers des droits culturels. Les difficultés liées à l'occupation de l'espace public tendent à raréfier les propositions événementielles de la part des collectivités locales. Les contraintes sont telles que seules les grandes villes peuvent répondre au cahier des charges.
- La question de la programmation : il appelle à défendre une biodiversité culturelle

**Diane Loichot** est déléguée générale de **Grand Bureau**, qui représente une grande diversité de festivals de musiques, qu'ils soient organisés par des salles ou en plein air pour des jauges très larges. Les inquiétudes sont nombreuses pour l'avenir du secteur :

- L'affaiblissement de la programmation des salles en hiver les incite à se déplacer en partie sur l'été. Il faudra être attentif à ce qu'il n'y ait pas un embouteillage avec les festivals d'été
- La question des publics jeunes se pose également : il s'agit d'un public qui assiste aux festivals de moins en moins pour la programmation et plutôt pour le caractère convivial de l'événement
- Elle insiste également sur la nécessité qu'il y a à rendre aux festivals leur caractère festif.
- Elle rejoint enfin l'intérêt qu'il y a à faire un état des lieux des personnels intermittents des festivals.

**Raphaël Vial** représente le **SYNPTAC CGT**. Il insiste sur plusieurs points.

- Il déplore l'immédiateté des décisions qui ont pu être prises qui ont mis les acteurs culturels (salariés et organisateurs) au pied du mur.
- Il alerte sur la fragilisation du financement de certains festivals, notamment en raison d'autorisations tardives ou d'absence d'autorisation à se tenir
- Il appelle à discuter dans ce groupe de l'actualité de la circulaire Collomb
- Il demande enfin une équité territoriale en termes de subventionnement

**Vincent Morel** représente **PROFEDIM**. Il a assisté aux états généraux des festivals du 1<sup>er</sup> décembre 2021 à Toulouse. Il confirme que le DEPS a élaboré une cartographie des festivals qui sera opérationnelle pour la Région AURA au printemps 2022. Il insiste sur l'évolution du maillage des festivals dans le temps et s'inquiète de la difficulté qu'ont certains petits festivals à se maintenir. Concernant la remarque faite par Antoine Galvani concernant les chœurs amateurs, il appelle à en discuter pour désamorcer ce qu'il estime être de l'incompréhension.

**Antoine Galvani (SNAM CGT)** dit défendre la pratique amateur mais appelle à une vigilance sur les abus du recours à ces amateurs à qui on demande parfois d'assurer un travail professionnel. Il profite de cette prise de parole pour remercier Elodie Erard de sa proposition d'état des lieux des personnels des festivals.

Il insiste sur le fait que, actuellement, l'activité partielle est la seule réponse donnée aux salariés face aux annulations. Or, ce système n'est pas fonctionnel et ne permet pas de compenser les salaires perdus.

**Marjorie Glas (COREPS)** profite de ce point sur l'emploi pour donner quelques chiffres qui ont été discutés dans le GT emploi et formation la veille. Il apparaît qu'en 2020, la masse salariale a chuté de près de 45%, elle est très marquée dans certains départements comme le Cantal, où la chute avoisine les 70%.

**Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue)** précise en effet que dans certains départements, l'annulation des festivals peut provoquer le départ des intermittents qualifiés vers les métropoles. Une réflexion est nécessaire pour dynamiser les propositions culturelles sur les territoires en soutenant l'emploi. Les collectivités sont prêtes à participer mais elles ont besoin d'être soutenues.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** confirme que lors du dernier groupe de travail Politiques Publiques, l'emploi a été identifié comme une urgence prioritaire. Il s'inquiète du plan d'aide du ministère aux festivals, qui lui paraît très faible, eu égard au nombre de festivals existants. Il s'interroge par ailleurs concernant le repérage des festivals en région : ont-ils tous été identifiés ? Il souhaite enfin pointer la question du développement durable qui va probablement, à terme, conditionner l'octroi de subventions : si cela peut paraître *a priori* très positif, il appelle à être attentif à l'addition de trop nombreux critères de subventionnement et à la complexification des dossiers de demande d'aide.

**Raphaël Vial (SYNPTAC CGT)** s'inquiète également de l'iniquité entre territoires, en rappelant que les zones rurales n'ont bénéficié que de 8% du plan de relance. Il invite également à ce que soit discuté dans ce groupe l'effet « Live Nation » sur l'existence des autres festivals. Il indique également que l'interdiction prochaine des groupes électrogènes risque de peser sur certains festivals.

**Elodie Erard (France festivals)** revient sur la question de l'empreinte carbone. C'est bien que la question écologique soit prise en compte mais cela représente des mesures très coûteuses pour les festivals et les structures. Qui prend en charge leur financement ? Elle insiste sur les effets de la complexification des dossiers, qui tendent à défavoriser les petites structures, qui n'ont pas le personnel pour y répondre.

**Vincent Morel (PROFEDIM)** précise que le ministère a prévu de mettre en place des grilles permettant aux structures d'évaluer leur impact écologique. Il insiste également sur la difficulté des petits festivals à répondre à certaines demandes, principalement en raison du nombre élevé de bénévoles dans les équipes.

**Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue)** demande pourquoi c'est toujours le budget culturel qui doit porter les questions sécuritaires, sanitaires, écologiques, etc. Le secteur porte des politiques publiques qui ne relèvent pas du secteur culturel mais ne bénéficie jamais de financements croisés. Pourtant, ces nouvelles mesures ont un coût énorme par rapport au coût des spectacles.

**Isabelle Combourieu (DRAC)** revient sur la question de la coexistence entre programmation des lieux et des festivals. Elle considère que cela ne sera pas systématiquement problématique dans la mesure où les festivals s'installent aussi sur des lieux où il n'existe pas d'équipement structurant. Elle précise

par ailleurs que le chiffre des 450 festivals correspond aux festivals qui ont été repérés par la DRAC, c'est-à-dire des festivals qui ont effectué des demandes de subventions auprès de la DRAC. Mais le conseil économique en a compté plus de 3000 sur la région. Concernant enfin la question du cumul des différents critères, elle indique que la DRAC sera attentive à cela. Il faudrait cependant savoir quels critères devraient être prépondérants.

**Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue)** considère que les départements manquent dans les échanges.

**Marjorie Glas (COREPS)** précise que l'assemblée des départements de France a bien été conviée, mais qu'aucun élu n'a jusqu'ici été désigné pour siéger au sein du COREPS.

### Identification des thèmes de travail

**Marjorie Glas (COREPS)** synthétise ensuite les différents thèmes de travail qui ont été identifiés lors du tour de table :

- Repérage des festivals de la région et construction d'une nomenclature des festivals
- Le soutien aux festivals : la question de l'équité territoriale, les critères de subventionnement (et l'attention à l'addition des critères et à la complexification des dossiers de demande d'aide)
- Les effets du financement des protocoles sur les programmations artistiques, la demande d'unité de traitement entre préfectures
- Programmation et diversité culturelle : la place des artistes locaux, le financement de la création dans la logique de programmation des festivals, les relations artistes / festivals
- Etat des lieux des personnels intermittents des festivals
- Coexistence entre saisons des salles et festivals / temporalité des festivals
- Festivals et démocratisations culturelle : place des publics, rôle des bénévoles

Une discussion s'en suit qui vise notamment à identifier les thèmes les plus urgents.

**Raphaël Vial (SYNPTAC)** insiste sur la nécessité d'aborder la place de live Nation et ses effets sur les festivals.

**Claire Fillot (Région AURA)** indique l'existence de l'Atlas d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant qui recense les festivals existants. Selon elle, le conseil économique et social a recensé environ 760 festivals sur la Région. Elle rappelle enfin qu'une rencontre avec la préfecture de Région est prévue dans le cadre du Groupe « Protocoles » le 25 janvier prochain. L'application des contraintes sanitaires et sécuritaire y sera abordée.

**Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue)** rappelle que les préfets de Région n'ont pas de pouvoir de contrainte sur les préfets de département. Il est toutefois fondamental de sensibiliser les préfets aux réalités du secteur du spectacle : ils doivent comprendre qu'il ne s'agit pas d'un loisir mais d'un service public. La fragilisation du secteur subventionné va *in fine* favoriser les grands groupes qui se glisseront dans cette faille.

**Hervé Lamouroux (Groupe des 20)** appelle à redonner l'envie aux politiques de parler culture et pas seulement économie. Les territoires qui ont fait le pari de la culture ont de plus en plus de difficulté à

défendre ces choix vis-à-vis de leurs administrés, principalement parce qu'il n'y a plus de discours plus général sur la culture.

**Isabelle Combourieu (DRAC)** demande à partir de quand un événement devient un festival ? Il faudrait établir des critères car les chiffres interrogent.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** propose de hiérarchiser les thèmes selon leur urgence : il suggère d'aborder la question sécuritaire en premier lieu, puis celle des modalités de subventionnement. Pourraient suivre les thèmes suivants : nomenclature (état des lieux et définition des festivals), diversité des programmations, question des publics et des bénévoles.

**Antoine Galvani (SAMPL CGT)** appelle à se pencher sur ce qui concerne principalement les festivals et propose que soient abordés en priorité l'état des lieux des personnels, la programmation et la nomenclature. S'agissant de la programmation, il s'agirait d'interroger la question de la diversité de l'offre et les critères de programmation.

**Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue)** considère qu'il s'agit là d'un terrain glissant qui risquerait d'aboutir à un resserrement de la programmation sur les compagnies locales. Or, il est important de rester ouvert à l'international.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** ajoute qu'il est souvent difficile d'aborder les questions de programmation. Peut-être faudrait-il plutôt aborder les conditions de la programmation, les conditions d'embauche des artistes, etc.

**Diane Loichot (Grand Bureau)** propose que soient abordées lors de la prochaine réunion la situation du personnel technique et le lien aux équipes artistiques. Il faudra pour cela avoir des données.

### Fonctionnement du groupe et calendrier de travail

- Proposition d'ordre du jour pour la prochaine réunion :
  - Etat des lieux des personnels intermittents des festivals
  - Relation des festivals aux équipes artistiques : conditions de programmation et d'emploi

La réunion se tiendra le 9 mars 2022, de 10h à 12h, en visio-conférence.

- Temporalité des réunions :
  - Il est décidé de réunir le groupe tous les deux mois pour des temps d'échange de fond.
  - Le groupe est susceptible de se mobiliser ponctuellement sur des réunions plus techniques : il est demandé à Isabelle Combourieu de prévenir le groupe dès qu'elle aura obtenu des informations plus précises concernant le soutien de la DRAC et du ministère aux festivals. Une réunion sera alors organisée.